

11 NOVEMBRE 2015

Inauguration du mémorial numérique

de la ville
de Bois-Colombes
(Hauts-de-Seine)



Se souvenir aujourd'hui...



Du monument aux morts au mémorial numérique

Apparus après la guerre de 1870-1871, les monuments aux morts ont été édifiés dans les communes de France dans leur grande majorité à la suite de la guerre de 1914-1918. Afin d'honorer la mémoire des victimes de guerre, ils mentionnent, selon la loi du 2 juillet 1915, la liste des "Morts pour la France", militaires ou les civils dont le décès est imputable à un fait de guerre, que ce décès soit survenu pendant le conflit ou ultérieurement.

Ces longues listes de noms gravés traduisent le poids des guerres sur la vie locale et rendent un hommage pérenne à toutes celles et ceux qui ont payé un lourd tribut de souffrance pour la liberté de la Nation. Elles constituent même parfois la seule trace mémorielle de (et pour) certaines familles.

En ce début du XXI^e siècle, à l'heure du numérique, ce témoignage de mémoire a l'opportunité de prendre une dimension nouvelle et c'est, avec ce support contemporain, que la Ville de Bois-Colombes a choisi de rendre hommage aux 791 Bois-Colombiens Morts pour la France lors des conflits au cours du siècle précédent.

Se souvenir d'hier, avec les outils d'aujourd'hui... Conçu dans le même esprit de solennité que le monument aux morts traditionnel, le mémorial numérique, évolutif, permet de mentionner les noms de toutes les victimes des différentes guerres postérieures aux deux guerres mondiales. Il accueille aussi tout un patrimoine de ressources complémentaires — documents, écrits intimes, dessins, films, photographies, témoignages — riches d'informations et au pouvoir évocateur sensible.

Derrière les noms, un quotidien oublié prend forme, des fragments de vie se restituent, des émotions se partagent, des hommes et des femmes de chair se dessinent. Autant d'informations, autant de sillages de vie auxquels les jeunes générations, familières des outils numériques, et les générations futures, auront aisément accès. Pour un passé plus proche de chacun d'entre nous, et pour que le nom et le courage de tant de victimes soient légitimement et respectueusement salués, reconnus et perpétués.

Un long travail en amont avec les archives de la ville

Définition, législation et procédure d'attribution de la mention «Mort pour la France»

L'article L.488 du Code des pensions militaires précise que la mention «mort pour la France» (MPF) est portée sur tout acte de décès d'un militaire ou d'un civil tué à l'ennemi ou mort dans des circonstances se rapportant à la guerre. La cause du décès doit être la conséquence directe d'un fait de guerre. La nationalité française est exigée pour les victimes civiles de la guerre (notamment les déportés et les internés politiques) mais ne l'est pas pour les membres des forces armées y compris les déportés et internés résistants.

Il peut arriver que cette mention ne soit pas portée sur l'acte de décès d'un militaire ou d'un civil décédé des suites d'un fait de guerre. Il appartient à l'autorité militaire, l'autorité administrative ou à la famille du défunt de faire une demande d'attribution à l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG) de Caen habilité à accorder ou à refuser la mention.

La loi du 28 février 2012 précise que lorsque la mention «mort pour la France» a été portée sur son acte de décès, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de la commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire.

La loi du 21 décembre 2012 indique qu'il est également fait obligation aux communes d'inscrire, sur le monument aux morts ou sur une stèle, les défunts dont l'acte de décès porte la mention «mort pour le service de la Nation».

En septembre 2015, la ville de Bois-Colombes a identifié 791 Bois-Colombiens morts pour la France.

La méthodologie de recherche

Les premiers travaux de recherche et de collecte des listes de Bois-Colombiens morts pour la France ont été entrepris par le service des archives de la ville en 2012. La recherche a débuté avec une première liste de 680 Bois-Colombiens qui avait été constituée en 2008, qui fut comparée et complétée grâce à différentes sources :

- les fiches Morts pour la France sur le site du Ministère de la défense «Mémoire des hommes» ;
- les actes de décès et de naissance ;
- l'Armorial du Souvenir français - Comité de Bois-Colombes ;
- le Livre d'or de la commune (document conservé aux Archives nationales, site de Fontainebleau) ;
- les fiches matricules des soldats (conservées dans les services d'archives départementales français), les recensements de population, les registres de décès des soldats morts dans les hôpitaux militaires auxiliaires, etc.

Les données recueillies nécessitent une vérification minutieuse et attentive, un certain nombre s'avérant erronées ou incomplètes (le contexte de la guerre et le nombre important de victimes se prêtent à des erreurs ou à des imprécisions fréquentes).

Les archives ont également retrouvé plusieurs dizaines de soldats et victimes civiles non reconnus «mort pour la France» et qui ont été soumis à l'ONACVG de Caen.

La structure du mémorial



Le mémorial s'ouvre sur deux accès généraux :

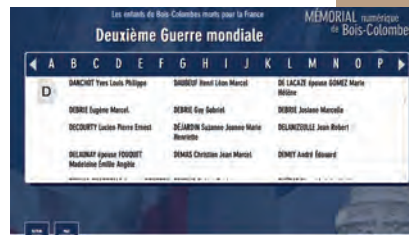
— **la liste des Bois-Colombiens Morts pour la France** qui donne accès à une recherche par ordre alphabétique et par conflit. Les fiches délivrées mentionnent les dates de naissance et de décès, les lieux de décès et l'affectation du soldat ou la situation de victime civile.

— **les Bois-Colombiens dans l'Histoire** avec une première recherche par conflit et pour chaque conflit, des informations générales, des documents qui évoquent la vie quotidienne pendant ces conflits, des portraits et des témoignages.

Le service Archives de la ville de Bois-Colombes qui a procédé durant deux ans à un appel aux dons ou aux témoignages, a reçu pour l'enrichissement de ce mémorial des documents confiés par 9 familles. D'autres personnes lui ont donné des documents et ont témoigné sur ces périodes de guerre (une vingtaine de personnes).

Sont été ainsi mis à disposition du public sur le mémorial (archives privées, archives communales ou d'autres lieux) :

- 220 pages (des lettres, un carnet d'un soldat, des documents officiels de l'époque) ;
- 189 photographies et dessins ;
- 8 témoignages filmés ;
- 1 visite virtuelle de l'abri anti-aérien situé sous la place de la République de Bois-Colombes.



Le mémorial numérique de Bois-Colombes est propriété de la ville de Bois-Colombes
15, rue Charles-Duflos 92277 Bois-Colombes cedex. Tél. : 01 41 19 83 00

DIRECTION DE LA PUBLICATION, PROJET ÉDITORIAL ET RÉDACTION DES CONTENUS
Le projet a été conçu par les services de la ville de Bois-Colombes.

PRODUCTION

Le projet a été financé par la ville de Bois-Colombes.

CONCEPTION ET RÉALISATION DU MOBILIER

EDDP 87, rue Pierre-Joigneaux 92270 Bois-Colombes

DÉVELOPPEMENT DU MÉMORIAL NUMÉRIQUE

Idweb 1, rue Jules-Ferry 18000 Bourges



Monument aux morts, square du Maréchal de-Lattre-de-Tassigny
(Studio des Bourguignons - R. Loret)

Remerciements

La ville de Bois-Colombes et le service des Archives remercient tous les contributeurs à l'édification et à l'enrichissement de ce mémorial numérique inédit dans les Hauts-de-Seine :

Christophe DUPONT, webmestre du site Mémoire des Hommes.

L'Espace Patrimoine Safran, et notamment Dominique PROT et Christine CARBONNEL-SAILLARD,

Les Archives départementales des Hauts-de-Seine et notamment Patrick CHAMOUARD, l'Association des amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation-Délégation territoriale des Hauts-de-Seine et notamment Bernard MICHAULT et le centre d'accueil et d'information du Mont-Valérien, haut lieu de la mémoire nationale.

Guy KIMPYNECK, président du Comité d'entente des anciens combattants de Bois-Colombes,

Christiane DRECQ, présidente de l'Association du Souvenir français – Comité de Bois-Colombes.

Pour leurs dons, prêts et recherches : Marcus BARBOZA, Joëlle BERTHOMÉ, Yannick BIHAN, Patrick BILLAND, Pierrette BOSSELET, Olivier CHEVENIER, Jean-Marc DAUDANS, Christian DAVID, Sylvie DÉPRÉ, Chantal DENIS, Daniel DEVILLE, Michel DUSSAUX, Claudine FAUTREL, Christian GALLOT, Françoise et Jacqueline GÉRARD, Jean HATCHONDO, Anne-Christine JAUFFRET, David LACROIX, Lucienne LE PICARD, Marie-Hélène LEMAIRE, Raymond LOUCOUGARAY, Domitille LUYT, Jacques MAIGNIER, Julien MICHAUD, Danièle PATRU, Dominique PHILIPONSKA, Alain QUILLÉVÉRÉ, Christophe ROBIN, Christiane ROLANDO, Serge VERHEYLEWEGEM, Hélène et André VOYER.

Pour leurs témoignages : Janine ALT, Pierre BESSIÈRE, Bernard BOURGEOIS, Paulette BUISSON, Christian GALLOT, Françoise et Jacqueline GÉRARD, Jean HATCHONDO, Bernard JUGUET et Robert LHOMMEAU.

